

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2019**

Excusés : Pierrette Raguin (bon à pouvoir à Yves Billaud), Pascal Gagnet, Laurent Lafficher.

Absente : Anita Pouzin

Secrétaire : Florence Houssin Tourane

Le conseil municipal accepte l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour.

Le compte rendu de la séance du 15 janvier et 21 février 2019 sont approuvés à l'unanimité.

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil.

### **1, 2, 3, 4 – Approbation des comptes de gestion 2018 (Budget Général, Budget Transports scolaires secondaires, Budget Assainissement et Budget CCAS)**

Le conseil municipal approuve le compte de gestion de chacun des budgets ci-dessus référencés dressé pour l'exercice 2018 par le receveur municipal ayant exercé au cours de la gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et déclare qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **5 – Approbation des comptes administratifs 2018**

*Mr Guillon préside la séance pendant le vote des différents comptes administratifs*

#### **Budget Général**

<b>Fonctionnement</b>					
Dépenses	613 023.15 €	Recettes	851 635.61 €	Résultat	238 612.46 €
				<b>Résultat reporté</b>	<b>299 399.22 €</b>
				<b>Résultat global</b>	<b>538 011.68 €</b>
<b>Investissement</b>					
Dépenses	255 416.59 €	Recettes	170 151.26 €	Résultat	-85 265.33 €
				<b>Résultat reporté</b>	<b>131 105.43 €</b>
				<b>Résultat global</b>	<b>45 840.10 €</b>
<b>Résultat de clôture global : 583 851.78 €</b>					

#### **Budget Assainissement**

<b>Fonctionnement</b>					
Dépenses	42 713.00 €	Recettes	58 247.23 €	Résultat	15 534.23 €
				<b>Résultat reporté</b>	<b>22 467.08 €</b>
				<b>Résultat global</b>	<b>38 001.31 €</b>
<b>Investissement</b>					
Dépenses	51 095 68 €	Recettes	42 820.91 €	Résultat	-8 274.77 €
				<b>Résultat reporté</b>	<b>-7 650.82 €</b>
				<b>Résultat global</b>	<b>-15 925.59 €</b>
<b>Résultat de clôture global : 22 075.72 €</b>					

#### **Budget Transports scolaires secondaires**

<b>Fonctionnement</b>					
Dépenses	0.00 €	Recettes	0.00 €	Résultat	0.00 €
				<b>Résultat reporté</b>	<b>1 635.02 €</b>
				<b>Résultat global</b>	<b>1 635.02 €</b>
<b>Résultat de clôture global : 1 635.02 €</b>					

#### **Budget Centre Communal d'Action sociale**

<b>Fonctionnement</b>					
Dépenses	2 451.61 €	Recettes	2 500.00 €	Résultat	48.39 €
				<b>Résultat reporté</b>	<b>1 192.16 €</b>
				<b>Résultat global</b>	<b>1 240.55 €</b>
<b>Résultat de clôture global : 1 240.55 €</b>					

*Monsieur le Maire quitte la salle des délibérations.*

Après présentation et délibération sur les comptes administratifs énumérés ci-dessus de l'année 2018, le conseil municipal vote à l'unanimité (9 VOTANTS) les comptes administratifs.

*Monsieur le Maire réintègre la salle des délibérations.*

## **6 – Affectation des résultats 2018 du Budget Général et reprise des excédents du Budget Transports scolaires secondaires et Budget CCAS**

Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2018, Conformément aux délibérations du conseil municipal du 4 décembre 2018 décidant la clôture des budgets Transports scolaires secondaires et CCAS et la reprise des excédents au BP 2019 du budget général,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (11 VOTANTS), d'approuver l'affectation du résultat 2018 du Budget Principal de la manière suivante :

### **Investissement – Recettes**

Article 001 – Excédent d'investissement reporté :	45 840.10 €
Article 1068 – Excédent de Fonctionnement capitalisé	538 011.68 €

### **Fonctionnement – Recettes**

Article 002 – Excédent de Fonctionnement reporté	1 240.55 €
Article 002 – Reprise excédent Caisse des Ecoles dissoute	1 635.02 €

## **7 – Affectation des résultats 2018 – Budget Assainissement**

Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2018 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (11 VOTANTS), d'approuver l'affectation du résultat 2018 du Budget Assainissement de la manière suivante :

**Investissement – Dépenses** - Article 001 – Déficit d'Investissement reporté : 15 925.59 €

**Investissement – Recettes** - Article 1068 – Excédent de Fonctionnement capitalisé : 15 925.59 €

**Fonctionnement – Recettes** - Article 002 – Excédent de Fonctionnement reporté 22 075.72 €

## **8 - Vote des taux d'imposition 2019**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de maintenir les taux comme indiqué ci-dessous pour l'année 2019 :

Taxe d'habitation	17.20%
Taxe foncière bâti	17.38%
Taxe foncière non bâti	48.37%

## **9 - Vote du Budget Primitif 2019 - Budget Principal**

Après vote, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité (11 VOTANTS), le Budget Primitif 2019 suivant :

<b>Fonctionnement</b>	Dépenses = Recettes = 789 017.00 €
<b>Investissement</b>	Dépenses = Recettes = 1 592 546.38 €

## **10 - Vote du Budget Primitif 2019 - Budget Assainissement**

Après vote, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité (11 VOTANTS) le Budget Primitif 2019 suivant :

<b>Exploitation</b>	Dépenses = Recettes = 78 375.72 €
<b>Investissement</b>	Dépenses = Recettes = 86 325.59 €

## **11 – Débat complémentaire sur les orientations générales du projet d'aménagement durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU a été débattu une première fois le 15 mai 2018.

Depuis, le carrier KLEBER MOREAU a fait connaître ses intentions concernant l'extension de la carrière et le zonage qu'il serait cohérent de lui attribuer (réunion du 4 février 2019). Le PADD a été présenté aux personnes publiques associées (PPA) le lundi 4 mars. Les PPA ont fait part de leurs observations et ont demandé des ajustements du projet de PLU qui porte sur les secteurs de développement de la commune et les objectifs à fixer dans le PADD pour la modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Monsieur le Maire présente les ajustements apportés au PADD.

Après avoir entendu cette présentation, le Conseil municipal décide de débattre sur les orientations générales du PADD annexées à la délibération et prendre acte que le débat sur les orientations générales du PADD annexées à la délibération, a eu lieu.

## **12 - Comité consultatif d'aide sociale – Remplacement d'un membre**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de nommer Mme Ghislaine Guillemet en remplacement de Mme Annie Baudouin au titre de représentant des personnes âgées au sein du collège extérieur du comité consultatif d'aide sociale suite à la dissolution du CCAS.

### **13 - Regualification des espaces publics du centre bourg - Signature des marchés à procédure adaptée**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir et à s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019, opération 110 – Aménagement CCU.

LOTS	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
Lot 1 – Travaux VRD	COLAS	546 957.60 €	656 349.12 €
Lot 2 – Travaux paysagers Mobilier urbain	CAJEV	73 560.15 €	88 272.18 €

### **14 – Avis sur la mesure de gel du 5ème emploi annoncée par la DASEN**

Mme Bazzo, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale de Vendée, a transmis un courrier informant de la mise à l'étude pour la rentrée 2019 de la mesure de gel d'un 5ème emploi d'enseignant en maternelle, la prévision d'effectifs retenus étant de 96 élèves.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres de donner un avis défavorable sur la mesure de gel du 5ème emploi d'enseignant en maternelle.

### **15 – Création de poste et modification du tableau des effectifs**

Sous réserve de l'avis de la C.A.P., le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres de créer un poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1er mai 2019, de supprimer le poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er mai 2019, de modifier le tableau des effectifs en conséquence et autoriser Monsieur le Maire à signer tout document utile à la présente décision.

### **16 - Convention avec la Communauté de Communes du Pays Fontenay-Vendée pour les prestations de service mutualisé Prévention Sécurité 2018-2020**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres d'approuver la convention proposée par la Communauté de Communes du Pays Fontenay-Vendée et définissant les prestations réalisées par le service mutualisé Prévention Sécurité et autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document utile à l'application de cette décision.

### **17 – Convention d'assistance technique pour le service assainissement avec le Conseil départemental de la Vendée**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres d'approuver la convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif avec le Conseil départemental pour une durée de 3 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Cette prestation fera l'objet d'une rémunération forfaitaire annuelle selon un barème défini par le Conseil départemental. Pour l'année 2019, la participation de la commune est de 0.35 € par habitant soit 475.30 €.

### **18 - Convention définissant les modalités de la prestation "Paie" assurée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres d'approuver la convention proposée par le Centre de Gestion de la FPT de la Vendée pour la prestation PAIE d'une durée de 4 ans et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

### **19 - Convention de partenariat avec Multi'service**

Multiservice Sud Vendée, association intermédiaire, développe en permanence un réseau de partenaires sur son territoire afin d'être en mesure de renforcer son action et d'être intégrée et reconnue sur ce même territoire en tant que réel acteur professionnel de la lutte contre les exclusions. La commune peut faire appel à des besoins temporaires de personnel notamment pour le remplacement d'agents.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres d'approuver les termes de la convention de partenariat et autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### **20 - Questions diverses**

**Réunions de quartier** – 6 réunions de quartier sont prévues sur 3 vendredis après-midi : 17 , 24 mai et 7 juin 2019.

## **DATES A RETENIR**

### **CONSEIL MUNICIPAL**

Mardi 2 avril 2019 à 19h30

Mardi 28 mai 2019 à 20h00

### **MAIRE ET ADJOINTS**

Mardi 14 mai 2019 à 17h30

#### **Commission urbanisme**

jeudi 14 mars 2019 à 15h30

mardi 26 mars 2019 à 14h00

mardi 9 avril 2019 à 14h00

mardi 23 avril 2019 à 14h00

jeudi 16 mai 2019 à 15h00 avec les PPA

#### **Réunion publique PLU**

jeudi 14 mars 2019 à 18h30

jeudi 16 mai 2019 à 18h30

#### **Commission Bâtiments**

mardi 19 mars 2019 à 18h00

#### **Commission Voirie**

vendredi 22 mars 2019 à 14h00

#### **Commission Animation**

jeudi 4 avril 2019 à 18h45

#### **Commission Affaires scolaires**

mardi 23 avril 2019 à 19h30

#### **Commission Services périscolaires**

mardi 14 mai 2019 à 19h00